



# CONSULTATION SUR LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE



Communiqué de presse, 18 juin 2020

## IL Y A URGENCE A RETIRER LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Compte tenu de la crise économique provoquée par le Covid-19, Muriel Pénicaud a annoncé l'engagement d'une réflexion avec les partenaires sociaux pour « adapter rapidement les règles d'assurance chômage ». Pourtant, à ce jour et alors que la situation des chercheurs d'emploi est extrêmement préoccupante, aucune décision n'a encore été prise. Pour SNC, la Cfdt, l'UNSA, la FAGE, ATD Quart-Monde, le Secours Catholique, la FAS, le MNCP et Coorace, il y a maintenant urgence à retirer la réforme de l'assurance chômage.

Depuis novembre 2019, Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), la Cfdt, l'UNSA, la FAGE, ATD Quart-Monde, le Secours Catholique, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), le Mouvement National des Chômeurs et Précaires (MNCP) et Coorace alertent collectivement sur les conséquences de la réforme de l'assurance chômage pour les personnes en recherche d'emploi. **La première vague entrée en application le 1<sup>er</sup> novembre 2019, a déjà fragilisé des dizaines de milliers de demandeurs d'emploi. La crise sanitaire et économique actuelle multiplie ces fragilités** et les cris d'alerte comme celui de Virginie B. se multiplient : « *Nous sommes en pleine crise du coronavirus, mon contrat en cdd vient de se terminer et l'entreprise où je travaille est fermée, je ne peux plus travailler et je ne peux pas recharger mes droits au chômage avec la nouvelle réforme. On me demande de faire 900 heures de travail pour pouvoir recharger mes droits, il m'en manque 400. Je suis dans l'impossibilité de le faire.* »

### La crise impacte durement les chercheurs d'emploi

**Le marché du travail est désormais bien différent de celui de 2019. Les justifications avancées par le gouvernement en faveur de la réforme ne sont donc plus valables.** En effet, avec la crise, le nombre de chercheurs d'emploi de catégorie A a augmenté de 850 000 de fin février à fin avril 2020. Nous avons vu aussi combien les travailleurs pauvres peuvent devenir des pauvres tout court. En effet cette crise a eu un impact tout particulier sur les chercheurs d'emploi de catégorie B et C (ceux qui travaillent de façon occasionnelle). Non seulement ils se sont retrouvés sans emploi durant la crise et donc sans ressources, de plus, si le nouveau calcul du salaire journalier entre en vigueur, ils se retrouveront également avec une allocation minorée ! La double peine. La décision de reporter l'entrée en vigueur des règles modifiant le calcul des allocations d'assurance chômage ne fait que

déplacer les problèmes à plus tard avec des conséquences très lourdes notamment pour celles et ceux qui, en cette période ne pourront accéder à l'emploi et pour tous ceux qui vont perdre leur emploi du fait de la dure crise économique.

### **Le retrait de la réforme de l'assurance chômage s'impose**

Si les signes d'ouverture dont semble faire preuve Muriel Pénicaud sur le retour à 4 mois au lieu de 6 mois travaillés pour l'ouverture des droits à l'assurance chômage sont à saluer, la question du nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence reste entière. Une simple baisse de la période de référence de 24 à 12 mois ne pourra éviter les effets catastrophiques de la prise en compte des périodes non-travaillées dans le calcul du SJR. Pour les chercheurs d'emploi, parfois déjà touchés par les premières mesures, le montant de leur allocation baissera de 22% en moyenne, et pour certains de moitié. **Compte tenu du nouveau contexte économique provoqué par le Covid-19, seul le retrait de la réforme de l'assurance chômage, à l'exception des nouveaux droits accordés aux travailleurs indépendants et aux démissionnaires poursuivant un projet professionnel, permettra de protéger les chercheurs d'emploi et les personnes en emplois précaires.**

#### **CONTACTS PRESSE :**

##### **SNC**

Pauline Simon : 06 29 80 36 15 / [pauline.simon@snc.asso.fr](mailto:pauline.simon@snc.asso.fr)

##### **Secours Catholique**

Djamila ARIBI : 06 85 32 23 39 / 01 45 49 75 24 / [djamila.aribi@secours-catholique.org](mailto:djamila.aribi@secours-catholique.org)

##### **ATD Quart Monde**

Hélène Pinazo & Emilie Perraudin : 01 42 46 01 69 / [communication@atd-quartmonde.org](mailto:communication@atd-quartmonde.org)

##### **Fédération des acteurs de la solidarité**

Audrey-Jane Baldi : 01 48 01 82 06 / 06 17 80 03 52 / [audrey-jane.baldi@federationsolidarite.org](mailto:audrey-jane.baldi@federationsolidarite.org)

##### **CFDT**

Dominique Primault : 06 43 75 92 73 / [dprimault@cfdt.fr](mailto:dprimault@cfdt.fr)

##### **UNSA**

Vanessa Jereb : 06 26 34 09 92 / [vanessa.jereb@unsa.org](mailto:vanessa.jereb@unsa.org)

##### **MNCP**

Pierre-Edouard Magnan : 06 79 91 63 18 / [pierreedouard.magnan@gmail.com](mailto:pierreedouard.magnan@gmail.com)

##### **COORACE**

Emilie Ouchet : 06 99 14 59 43 / [emilie.ouchet@coorace.org](mailto:emilie.ouchet@coorace.org)

##### **FAGE**

Orlane François : [orlane.francois@fage.org](mailto:orlane.francois@fage.org)